

**2022 DPE 24 DFA** Budget annexe de l'eau - Budget supplémentaire pour l'exercice 2022

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022. Ce budget ainsi que les comptes qui lui sont liés sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes municipaux.

Par délibération des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, vous avez arrêté le budget primitif pour l'exercice 2022 à la somme de 2 213 762,33 euros en équilibre pour la section d'exploitation et à 62 000,00 euros en équilibre pour la section d'investissement.

Le présent projet de délibération a pour objet de vous soumettre les ajustements suivants à apporter à ce budget :

- la prise en compte des reports de résultats de l'exercice précédent ;
- l'ajustement des dépenses et des recettes pour tenir compte de l'évolution des besoins ou de mouvements intervenus depuis le vote du budget primitif.

Après constatation des résultats de l'exercice 2021, à l'occasion du vote du compte administratif lors de la séance des 31 mai, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2022, il convient de reporter l'excédent d'exploitation cumulé d'un montant de 479 836,47 euros et l'excédent d'investissement cumulé d'un montant de 120 594,04 euros en recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

### 1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Au budget primitif 2022, la section a été votée en équilibre à hauteur de 62 000,00 euros.

#### **1.1 Autorisations de programme**

Aucune autorisation de programme nouvelle n'est proposée.

#### **1.2 Crédits de paiement**

### 1.2.1 Dépenses d'investissement

Aucune nouvelle dépense n'est inscrite.

### 1.2.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont augmentées de 78 642,05 euros.

L'excédent cumulé de la section d'investissement d'un montant de 120 594,04 euros, constaté au compte administratif de l'exercice 2021, est repris en recettes (ligne R001).

Le montant inscrit au budget primitif 2022 au titre du virement de la section d'exploitation (chapitre 021) est diminué de 41 951,99 euros car le report de l'excédent cumulé de la section d'investissement est suffisant pour couvrir les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice.

Ces inscriptions portent les crédits votés de la section d'investissement à 140 642,05 euros en recettes d'investissement, pour 62 000 euros de dépenses : la section d'investissement présente donc un excédent de 78 642,05 euros.

## 2. SECTION D'EXPLOITATION

Les inscriptions budgétaires proposées au budget supplémentaires s'élèvent à 448 089,77 euros et portent les crédits votés de la section d'exploitation à 2 661 852,10 euros, équilibrée en dépenses et en recettes.

### 2.1 Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont majorées de 448 089,77 euros.

L'excédent d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2021, d'un montant de 479 836,47 euros, est affecté en recettes à la section d'exploitation (ligne budgétaire R 002).

La redevance « part communale » est diminuée de 31 746,70 euros (nature 7068) conformément à l'estimation de la régie Eau de Paris inscrite en parallèle à son budget supplémentaire 2022. La très légère hausse de consommation d'eau potable constatée ces derniers mois ne compense en effet pas la diminution de la part communale constatée depuis la période de la crise sanitaire de 2020.

### 2.2 Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont augmentées de 448 089,77 euros.

Il est proposé d'inscrire 225 000,00 euros supplémentaires sur la nature 611 chapitre 011 (charges générales – sous-traitance générale) afin de compléter l'enveloppe prévue pour les prestations de contrôle de la qualité bactériologique de la Seine et des canaux. Le dispositif de mesure en Seine est notamment renforcé dans la perspective du déploiement des sites de baignade pour les Jeux olympiques et paralympiques à Paris. Des expérimentations de nouveaux outils automatiques de mesure seront également mises en œuvre. Depuis 2020, une campagne de mesures sur la mare Saint-James dans le bois de Boulogne est par ailleurs menée à la demande de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) afin de déterminer le taux de pollution, dans le cadre du projet européen « Life Adsorb ».

Au titre des dépenses imprévues (chapitre 022), 184 000,00 euros sont proposés.

Un montant de 23 800,00 euros supplémentaires est inscrit en nature 6281 (concours divers et cotisations) afin de couvrir l'ensemble des cotisations et adhésions aux réseaux professionnels du service technique de propreté et de l'assainissement de la Ville.

Au titre des charges exceptionnelles (chapitre 67), un montant de 50 000,00 euros est inscrit en nature 6743 (subventions exceptionnelles), considérant la convention signée en octobre 2021 dans le cadre du projet H2020 avec le SIAAP pour le développement d'un outil de prévision de la qualité de l'eau pour la baignade.

Le montant des restes à réaliser est inscrit à hauteur de 7 241,76 euros sur le chapitre 011.

Enfin, le virement à la section d'investissement (chapitre 023) est diminué de 41 951,99 euros car le report de l'excédent cumulé de la section d'investissement est suffisant pour couvrir les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice.

### 3- EFFECTIFS

La situation des effectifs figure en annexe IV.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022 à l'occasion du budget supplémentaire.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris